



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

8979^e séance

Vendredi 25 février 2022, à 17 heures
New York

Provisoire

Président : M. Nebenzia (Fédération de Russie)

Membres :

Albanie	M. Hoxha
Brésil	M. Costa Filho
Chine	M. Zhang Jun
Émirats arabes unis	M ^{me} Nusseibeh
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
France	M. de Rivière
Gabon	M. Biang
Ghana	M. Agyeman
Inde	M. Tirumurti
Irlande	M. Kelly
Kenya	M. Kimani
Mexique	M. de la Fuente Ramírez
Norvège	M ^{me} Juul
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward

Ordre du jour

Lettre datée du 28 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 17 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre datée du 28 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants des pays ci-après à participer à la présente séance : Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Belize, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Équateur, Espagne, Estonie, Fidji, Finlande, Gambie, Géorgie, Grèce, Grenade, Guatemala, Haïti, Hongrie, Îles Marshall, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Monténégro, Niger, Nouvelle-Zélande, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, Roumanie, Samoa, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Suriname, Tchéquie, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Turquie et Ukraine.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2022/155, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les pays suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Belize, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Grèce, Grenade, Guatemala, Haïti, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Macédoine du Nord, Micronésie (États fédérés de), Monténégro, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République

de Moldova, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Suriname, Tchéquie, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Turquie et Ukraine.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous sommes réunis aujourd'hui à cause de la guerre non provoquée, injustifiée et inconcevable que livre la Russie à l'Ukraine.

N'oublions jamais que cette guerre est le fruit d'un choix : le choix de la Russie. La Russie a choisi d'envahir son voisin. La Russie a choisi d'infliger d'indicibles souffrances au peuple ukrainien et à ses propres citoyens. La Russie a choisi de violer la souveraineté de l'Ukraine, de violer le droit international et de violer la Charte des Nations Unies.

Aujourd'hui, dans toute l'Ukraine, les populations fuient pour sauver leur vie. Les habitants de Kiev et de Kharkiv sont partis de chez eux avec pour seul bagage les biens qu'ils pouvaient emporter dans leurs sacs à dos avant de se réfugier dans les stations de métro, qui servent à présent d'abris antiaériens. Certaines informations, nous l'avons vu, font état d'attaques sur des écoles maternelles et des orphelinats. Les nouveau-nés d'une unité de soins intensifs ont été, eux aussi, évacués vers des abris antiaériens improvisés. Nous avons vu les images déchirantes de pères en larmes, faisant leurs adieux à leurs jeunes enfants avant d'envoyer leur famille en sécurité, tandis qu'ils restent pour défendre leur pays.

Aujourd'hui, à Kiev, des milliers de personnes s'entassent dans une gare locale, des mères faisant passer leurs enfants par-dessus la foule, suppliant qu'on les aide à faire monter leurs bébés dans les trains pour les mettre à l'abri. Selon le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, plus de 50 000 personnes ont fui l'Ukraine en moins de 48 heures.

Nous avons également vu, dans toute la Russie, des Russes ordinaires avoir le courage de manifester contre la décision du Président Poutine de les plonger

dans une guerre avec leur voisin. Ils ne veulent pas que des vies russes soient sacrifiées à l'ambition de Poutine.

Le Conseil, qui est chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, a été précisément créé pour empêcher que ce type d'agression se reproduise. Cette dernière attaque en date de la Russie contre nos principes les plus fondamentaux est si impudente, si éhontée, qu'elle menace le système international tel que nous le connaissons. Nous avons l'obligation solennelle de ne pas fermer les yeux. Nous sommes intimement convaincus que les nobles intentions de l'Organisation des Nations Unies ont toujours un rôle à jouer pour régler les problèmes du XXI^e siècle et préserver nos enfants et nos petits-enfants des horreurs de la guerre.

Les horreurs de la guerre, voilà exactement ce que nos frères et sœurs ukrainiens sont en train de vivre aujourd'hui. Les Ukrainiens auront bientôt besoin de vivres, d'eau, d'abri et d'aide médicale. Ils risquent d'être déplacés et de perdre tout ce que leur travail leur avait permis de construire.

Pour toutes ces raisons, l'Albanie et nous-mêmes, en consultation avec nos alliés et partenaires, avons déposé le projet de résolution S/2022/155 afin de faire en sorte que la Russie réponde de son agression contre l'Ukraine. Ce projet de résolution condamne l'agression de la Russie. Il réaffirme la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de l'Ukraine et exige que la Fédération de Russie retire immédiatement, complètement et sans condition ses forces militaires. Il invite également à faciliter l'acheminement rapide, en toute sécurité et sans entrave de l'aide humanitaire aux personnes qui en ont besoin en Ukraine et à protéger les civils, notamment le personnel humanitaire.

Aujourd'hui, nous adoptons au Conseil une position de principe contre l'agression russe, mais nous sommes nombreux à agir au niveau national pour défendre le droit international, y compris la Charte des Nations Unies, et pour faire en sorte que la Russie subisse de lourdes conséquences pour son invasion de l'Ukraine. En coordination avec nos alliés et partenaires, nous imposons des coûts économiques sévères et immédiats à la Russie. Parmi ces mesures, citons de vastes sanctions financières qui auront une incidence immédiate sur son économie et des contrôles à l'exportation qui empêcheront la Russie d'accéder à des intrants technologiques essentiels, atrophieront son appareil industriel et porteront un coup à ses ambitions stratégiques d'exercer une influence sur la scène mondiale.

En outre, comme cela vient d'être annoncé, le Président Biden entend sanctionner le Président Poutine lui-même, ainsi que le Ministre des affaires étrangères Lavrov et les membres de l'équipe russe chargée de la sécurité nationale. Ces mesures s'inscrivent en complément du travail important que nous réalisons au sein du Conseil de sécurité et du projet de résolution que nous présentons aujourd'hui.

L'histoire nous jugera à l'aune de nos actions – ou de notre inaction – et tant que nous disposerons d'un Conseil de sécurité, je suis convaincue que nous devons tout mettre en œuvre pour qu'il soit à la hauteur de ses objectifs les plus nobles, à savoir prévenir les conflits et éviter les guerres inutiles. La Russie a déjà subverti cette mission, mais au minimum – au strict minimum – le reste d'entre doit s'y opposer et défendre la Charte des Nations Unies.

À ceux qui disent que toutes les parties sont coupables, je répondrai que ce n'est là qu'un faux-fuyant. Un pays, un seul pays, est en train d'en envahir un autre. La Russie est l'agresseur ici. Il n'y a pas de juste milieu. Aux sceptiques, je leur dirai : regardez le jardin d'enfants qui a été bombardé ce matin, regardez ce qui s'est passé. À ceux qui affirment qu'il existe une histoire particulière entre la Russie et l'Ukraine qui, d'une certaine manière, pourrait excuser cette guerre, je leur dirai que nous devons bien réfléchir : quel est le prochain pays qui pourrait être visé par une telle description ?

Comme je l'ai dit lundi soir (voir S/PV.8970), le Président Poutine a affirmé que la Russie avait une prétention légitime à tous les territoires de l'Empire russe. Il y a quelques heures à peine, la Russie a menacé la Finlande et la Suède de répercussions militaires et politiques. Les États Membres responsables n'envahissent pas leurs voisins. Ils ne commettent pas de violences contre leurs voisins simplement parce qu'ils en ont les moyens. Tel est le but de notre système international. C'est la raison d'être même du Conseil de sécurité et de l'Organisation des Nations Unies.

Le vote d'aujourd'hui est donc simple. Qu'il me soit permis de le dire clairement. Les membres doivent voter pour le projet de résolution s'ils croient en la défense de la Charte des Nations Unies. Ils doivent voter pour s'ils appuient le droit de l'Ukraine ou de tout État à la souveraineté et à l'intégrité territoriale. Ils doivent voter pour s'ils pensent que la Russie doit répondre de ses actes. Ils doivent voter contre ou s'abstenir dans le vote s'ils ne respectent pas la Charte et s'ils s'alignent sur

les actes d'agression non provoqués de la Russie. Tout comme la Russie, les membres du Conseil ont le choix.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais dire tout d'abord que ma délégation souscrit à la déclaration que vient de faire l'Ambassadrice des États-Unis.

Nous avons été appelés ici aujourd'hui pour exprimer clairement et à haute voix la position de nos États, individuellement et collectivement, à l'égard du droit international et des principes consacrés par la Charte des Nations Unies que nous avons acceptés, à l'égard des normes internationales que nous avons collectivement établies pour régir nos relations en tant que pays indépendants et souverains, nations éprises de paix et acteurs internationaux responsables.

À l'heure où nous parlons, l'Ukraine est bombardée, des gens sont tués, un pays d'Europe est en train d'être détruit par un pays plus puissant, son voisin, qui a décidé de revenir en arrière dans le temps. Un membre permanent du Conseil de sécurité, que le monde a investi du pouvoir de prendre des décisions en matière de paix et de sécurité et auquel il lui a accordé sa confiance, a fait le choix d'exercer son hégémonie et de semer la mort. En lançant son agression non provoquée, la Russie non seulement inflige des souffrances indicibles et provoque une situation humanitaire sans précédent en Europe, elle souille également la Charte des Nations Unies du sang des innocents. Elle enterre la Charte sous les décombres des bâtiments détruits à Kiev et dans d'autres villes d'Ukraine. Nous devons dire non. Il n'est pas trop tard pour arrêter cette folie.

L'Albanie et les États-Unis, ainsi que de nombreux partenaires, ont déposé le projet de résolution S/2022/155, qui condamne les agissements de la Russie et souligne qu'elle doit immédiatement cesser d'employer la force contre l'Ukraine et retirer ses forces. Elle appelle la Russie à respecter les Accords de Minsk. Elle invite également à faciliter l'assistance humanitaire aux personnes dans le besoin en Ukraine, dont le nombre augmente d'heure en heure, et demande instamment que des efforts continus soient déployés pour répondre à la crise humanitaire et à la crise des réfugiés que l'agression de la Russie a déclenchées. Le projet de résolution fait écho à l'appel du Secrétaire général s'adressant publiquement au Président Poutine pour que, au nom de l'humanité, il ramène ses troupes en Russie. Il fait écho à de nombreux appels similaires lancés au plus haut niveau partout dans le monde pour qu'il soit mis fin à la guerre. C'est le minimum que nous

puissions faire. Nous le devons à l'Ukraine, un Membre de l'Organisation des Nations Unies, nous le devons à son peuple et au monde entier.

L'heure est cruciale pour le Conseil, mais pas seulement. C'est une journée dont on se souviendra longtemps pour une seule raison : nos enfants, les générations à venir, sauront qui a défendu le respect de la vie humaine, le droit international, les règles et la solidarité avec l'Ukraine, afin que les enfants, les jeunes filles, les femmes et les hommes – les êtres humains – puissent vivre librement, dans la paix et la dignité. Et ils se souviendront de ceux qui ne l'ont pas fait. Ce n'est pas le moment de détourner le regard ; c'est le moment de s'exprimer.

Nous engageons les membres du Conseil à appuyer le projet de résolution afin de dire non à l'agression, de dire non à une guerre non provoquée, de dire non à la domination d'un pays par un autre plus puissant.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : La Charte des Nations Unies commence par une invocation solennelle à la paix : « Nous, peuples des Nations Unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre... ». Cette conviction est la pierre angulaire des travaux menés dans cette salle depuis 1945. Nous ne devons pas oublier que notre objectif fondamental ici est de protéger les personnes et leur avenir, de protéger les gens de la violence et des conflits qui détruisent des vies.

À l'heure où nous parlons, des femmes et des enfants à Kiev, de jeunes familles à Odessa, des retraités à Kharkiv et des civils dans toute l'Ukraine essaient de se mettre à l'abri de l'assaut militaire de la Russie.

La Russie a d'abord affirmé que tout cela n'était qu'hystérie de la part des pays occidentaux. Ensuite, elle a dit que cela concernait Donetsk et Louhansk. Maintenant, elle bombarde Kiev. Nous avons vu des images terribles de chars russes écrasant des civils dans la capitale ukrainienne. Un pays de 44 millions d'habitants est attaqué sur tous les fronts.

Le projet de résolution S/2022/155, sur lequel nous votons aujourd'hui, est un message adressé à ces personnes pour leur dire que le monde est de leur côté et qu'il est solidaire du peuple ukrainien. C'est un message adressé au monde pour lui signifier que les règles que nous avons construites ensemble doivent être défendues, faute de quoi, qui sera le prochain ? C'est également un message adressé à la Russie, aux courageux citoyens russes qui manifestent contre une guerre dont ils ne

veulent pas. Ce projet de résolution exige qu'il soit mis un terme à cette guerre.

Le Président Poutine a lancé une invasion massive de l'Ukraine. Son objectif est de renverser son gouvernement et d'assujettir son peuple. Rien dans le brouillard de la guerre ne saurait masquer une vérité aussi criante. Il ne s'agit pas ici de légitime défense au sens de l'Article 51 de la Charte. Il s'agit purement et simplement d'une agression. Il s'agit d'une guerre non provoquée, injustifiée, et le Conseil doit la condamner.

M. Biang (Gabon) : Le Conseil se trouve aujourd'hui face à ses responsabilités dans sa capacité de réaffirmer les principes fondamentaux qui sous-tendent son existence. L'ONU a été créée au sortir d'une guerre sanglante dans l'objectif principal de prévenir et d'empêcher toute autre belligérance meurtrière. Aujourd'hui, alors que plusieurs nations et peuples du monde peinent encore à exorciser les stigmates des guerres lointaines, pendant que l'humanité cherche des réponses concrètes contre les vulnérabilités et fragilités multiples qui les menacent, nous n'avons pas besoin ni de guerre ni de nouvelles peurs.

La guerre est la négation des aspirations des peuples du monde. La guerre sème la mort et la destruction. Ses dévastations et traumatismes sont terribles et souvent irréparables. La guerre n'a jamais de réel vainqueur mais ravive l'atrocité des douleurs en rendant chronique le cycle infernal des rancœurs.

Parce que mon pays est attaché à la paix et aux principes qui fondent la Charte des Nations Unies, parce que mon pays milite pour un ordre international plus juste et fondé sur les règles, il va condamner aujourd'hui la guerre contre un État Membre de l'ONU. Mon pays joindra sa voix à toutes celles qui, aujourd'hui, condamneront la guerre, avec l'espoir que notre élan de réaffirmation des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies ne sera plus jamais à géométrie variable et que les principes sur lesquels se fonde notre position aujourd'hui seront toujours défendus avec la même force et la même vigueur partout où ils auront à être bafoués.

La communauté internationale se doit de saisir cet élan pour une autocritique sans concession et doit s'interdire partout dans le monde toute guerre de choix, toute guerre d'influence, toute guerre d'hégémonie, toute guerre de prédation de ressources, toute guerre injuste et déshumanisante. La scène internationale ne doit pas refléter l'image d'une jungle dans laquelle les nations sont soit chasseuses soit chassées.

Pour terminer, nous voulons réitérer notre appel à un cessez-le-feu immédiat et à la désescalade. Nous demandons aux belligérants de ne pas entraver l'accès de l'aide humanitaire aux populations qui en ont besoin. Nous appelons l'ensemble des parties à renouer le fil du dialogue et à privilégier le règlement pacifique de leurs différends. Quant à nous, chers collègues, membres du Conseil de sécurité, les responsabilités que nous avons à prendre aujourd'hui et à chaque fois doivent se traduire par la défense, la réaffirmation et le renouvellement de nos engagements souscrits il y a 77 ans, à savoir préserver les générations présentes et futures du fléau de la guerre.

M. de la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en anglais*) : Le Mexique votera pour le projet de résolution S/2022/155, présenté par l'Albanie et les États-Unis, pour les raisons que je vais expliquer.

Premièrement, nous sommes confrontés à l'invasion d'un pays souverain par un autre, ce qui constitue une violation flagrante du paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies et une agression aux termes de la résolution 3314 (XXIX) de l'Assemblée générale, adoptée par tous les États Membres de l'ONU.

Deuxièmement, le Mexique a lui-même subi quatre invasions au cours de son histoire en tant qu'État indépendant : deux par la France et deux par les États-Unis. La première intervention des États-Unis en 1846 s'est soldée par la perte de près de la moitié de notre territoire national à l'époque.

Troisièmement, le Mexique a toujours condamné tout acte d'agression, et il l'a montré en condamnant à la Société des Nations l'annexion de l'Éthiopie et de l'Albanie par l'Italie et l'annexion de l'Autriche par l'Allemagne.

Quatrièmement, notre rejet du recours à la force nous a poussés à convoquer, en 1945, la Conférence inter-américaine sur les problèmes relatifs à la guerre et à la paix, dans la ville de Mexico, afin de nous présenter à la Conférence de San Francisco avec une position régionale claire et établie sur ce sujet.

Cinquièmement, la politique étrangère du Mexique est pacifiste. Depuis la création de l'ONU, mon pays a défendu et défendra, au sein de l'Organisation et dans toutes les enceintes, l'interdiction du recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales.

Sixièmement, en 1988, nous avons inscrit dans notre Constitution les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies en tant que principes normatifs de notre politique étrangère.

Pour toutes les raisons susmentionnées, le Mexique condamne donc les actes d'agression perpétrés par la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Nous appelons les parties à cesser immédiatement les hostilités. Nous reconnaissons la souveraineté, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de l'Ukraine et nous appuyons les efforts que déploie le Secrétaire général pour parvenir à une solution diplomatique afin d'épargner de nouvelles souffrances à la population civile.

Sur la base de son expérience historique et de son mandat constitutionnel, le Mexique appuiera le projet de résolution dont est saisi le Conseil de sécurité.

M. Costa Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Nous nous trouvons dans une situation inédite où l'ordre international est menacé et la Charte des Nations Unies est violée. Nous sommes gravement préoccupés par les opérations militaires russes visant des cibles sur le territoire souverain de l'Ukraine. Nous estimons que le Conseil de sécurité doit montrer un visage uni et déterminé dans la recherche de solutions diplomatiques à toutes les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales et tenter également de parvenir à un accord concernant la crise ukrainienne.

Alors que nous recevons des informations selon lesquelles le nombre de victimes civiles, la peur et la dévastation augmentent en Ukraine – un scénario que toute guerre engendre inévitablement –, notre objectif principal est de faire cesser sur-le-champ les hostilités. Comment devons-nous procéder ?

Premièrement, le Conseil de sécurité doit réagir rapidement face à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale d'un État Membre. Une ligne a été franchie et le Conseil ne peut garder le silence.

Deuxièmement, et c'est tout aussi important, nous devons créer des conditions propices au dialogue entre toutes les parties concernées. Le monde ne peut se permettre d'atteindre un point de non-retour, qui verrait les parties considérer une victoire militaire comme l'unique moyen de mettre fin au conflit. Durant les négociations sur le projet de résolution, le Brésil a tenté de parvenir à cet équilibre et de préserver un espace de dialogue, tout en faisant comprendre que le recours à la force contre l'intégrité territoriale d'un État Membre est inacceptable dans le monde d'aujourd'hui.

Nous sommes par ailleurs profondément préoccupés par le fait que la Russie a décidé d'engager des troupes dans le cadre d'opérations militaires sur le terrain et par les pertes en vies humaines et le danger que cela pourrait représenter pour la population civile. Nous restons fermement convaincus que les menaces et la force ne permettront pas de parvenir à un règlement durable de cette crise.

L'action militaire va entraîner des dommages, saper la foi dans le droit international et mettre en péril la vie de millions de personnes.

La mission du Conseil de sécurité n'est pas terminée. Si nos efforts n'ont pas permis jusqu'à présent de prévenir une guerre, il est de notre devoir de persévérer et d'œuvrer à la suspension immédiate des hostilités. Nous devons nous efforcer de trouver les moyens de rétablir la paix en Ukraine et dans toute la région. Nous appelons de nouveau à la cessation des hostilités, au retrait des troupes et à la reprise immédiate du dialogue diplomatique. Il n'y a pas d'autre solution que les négociations pour régler la crise actuelle.

Les préoccupations en matière de sécurité exprimées par la Fédération de Russie au cours des dernières années, notamment en ce qui concerne l'équilibre stratégique en Europe, ne donnent pas à la Russie le droit de menacer l'intégrité territoriale et la souveraineté d'un autre État. Le Conseil de sécurité a le droit légitime de débattre et, avec la bonne volonté de tous, d'adopter des mesures pour redresser cette situation dangereuse.

Le système de sécurité collective des Nations Unies repose en définitive sur le pilier du droit international. L'égalité souveraine et l'intégrité territoriale des États Membres ne sont pas des mots vides de sens. Il est de notre devoir de donner un sens concret aux hautes aspirations des rédacteurs de la Charte des Nations Unies. C'est notre héritage le plus précieux. Se débarrasser du fléau de la guerre était la raison même de la création de l'Organisation des Nations Unies. En fin de compte, la paix et l'ordre international doivent prévaloir. Nous n'aurons de cesse que cette mission ne soit accomplie.

Le Président (*parle en russe*) : Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Albanie, Brésil, France, Gabon, Ghana, Irlande, Kenya, Mexique, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Votent contre :

Fédération de Russie

S'abstiennent :

Chine, Inde, Émirats arabes unis

Le Président (*parle en russe*) : Le résultat du vote est le suivant : 11 voix pour, une voix contre et 3 abstentions. Le projet de résolution n'est pas adopté en raison du vote négatif d'un membre permanent du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Nous regrettons vivement la décision de la Fédération de Russie d'opposer son veto au projet de résolution. Le Conseil de sécurité a perdu une occasion précieuse de montrer au monde son unité, son pouvoir et son utilité. Au lieu de cela, il a été bloqué – il a été pris en otage. Nous sommes déçus, mais pas surpris.

Ce n'est pas la fin de nos efforts. Nous continuerons à travailler en coopération avec les États Membres de l'ONU, ceux qui défendent les règles et non le chaos et ceux dont les relations avec les autres se fondent sur le respect et non sur le mépris. Nous continuons à condamner cette agression et à appeler à la fin de cette guerre insensée. La Russie peut causer des dommages, tuer des personnes, renverser un gouvernement légitime et essayer de détruire l'Ukraine, mais comme l'histoire nous l'a appris, elle ne pourra jamais tuer la liberté.

Au contraire, la Russie devra rendre des comptes pour les conséquences de ses actes. Elle a été déjà condamnée par le monde entier. Comme nous l'avons entendu, elle va faire l'objet de sanctions et de restrictions, comme la suspension de ses droits aujourd'hui au Conseil de l'Europe. Mais elle ne pourra pas détruire la sécurité européenne, ni faire régresser le monde. Nous continuerons à nous tenir aux côtés de l'Ukraine et comme le Premier Ministre Rama l'a annoncé aujourd'hui, l'Albanie, selon sa tradition, est prête, si nécessaire, à accueillir les Ukrainiens qui fuient la guerre.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que l'Albanie appuie la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Sans surprise, la Russie a exercé son droit de veto aujourd'hui dans le but de protéger sa guerre préméditée, non provoquée, injustifiée et inadmissible en Ukraine. Toutefois, je voudrais être claire : la Russie peut opposer son veto au projet de résolution, mais elle ne peut pas opposer son veto à nos voix. Elle ne peut pas opposer son veto à la vérité. Elle ne peut pas opposer son veto à nos principes. Elle ne peut pas opposer son veto au peuple ukrainien. Elle ne peut pas opposer son veto à la Charte des Nations Unies. Et elle n'opposera pas son veto à l'application du principe responsabilité.

Les membres responsables du Conseil de sécurité ont fait front commun aujourd'hui face à l'agression de la Russie et nous continuerons à nous tenir aux côtés de l'Ukraine, en la soutenant par tous les moyens possibles. Nous sommes unis dans notre appui à l'Ukraine et à son peuple, malgré le fait qu'un membre permanent du Conseil, inconscient et irresponsable, abuse de son pouvoir pour attaquer son voisin et subvertir les Nations Unies et notre système international.

Le vote d'aujourd'hui a montré quels sont les pays qui sont vraiment convaincus qu'il faut appuyer les principes fondamentaux de l'ONU et quels sont ceux qui les utilisent comme des expressions à la mode, quand ça les arrange. Le vote a montré quels sont les membres du Conseil de sécurité qui soutiennent la Charte des Nations Unies et quels sont ceux qui ne la soutiennent pas. Nous examinerons cette question à l'Assemblée générale, où le veto russe ne s'applique pas et où les nations du monde peuvent, vont et devraient demander des comptes à la Russie et exprimer leur solidarité avec l'Ukraine.

Avant de terminer, je tiens à saluer le courage réel et formidable dont fait preuve le peuple ukrainien. Je tiens également à remercier le Représentant permanent de l'Ukraine, qui est avec nous aujourd'hui. Plus tôt dans la journée, le Président Biden s'est entretenu avec le Président Zelenskyy et a personnellement salué les actions courageuses du peuple ukrainien, qui lutte pour défendre son pays. Il a également évoqué l'aide économique, humanitaire et en matière de sécurité fournie par les États-Unis, et a exprimé notre engagement

continu à rallier d'autres pays pour qu'ils apportent aussi leur aide.

Il est difficile d'imaginer ce que les membres de la population ressentent lorsqu'ils voient des chars entrer dans leurs villes, des bombes tomber dans leurs rues et des soldats prendre d'assaut leurs parcs et leurs jardins. Mais face à tout cela, chaque jour, les Ukrainiens prennent des mesures extraordinaires pour protéger leurs enfants, pour protéger leur pays et pour défendre tout ce qui leur est cher.

Je tiens également à saluer le courage des milliers de personnes en Russie qui manifestent contre la guerre de Poutine, malgré les risques graves pour leur sécurité personnelle. Ils continueront à scander « non à la guerre ». Ils continueront à demander combien de vies russes Poutine veut sacrifier pour ses ambitions cyniques. À mesure que nous avançons, j'espère que davantage d'États Membres s'inspireront de ce courage et rendront hommage à toute cette bravoure en faisant de même.

M. Tirumurti (Inde) (*parle en anglais*) : L'Inde est vivement préoccupée par la tournure récente des événements en Ukraine. Nous demandons instamment que tout soit mis en œuvre pour que la violence et les hostilités cessent immédiatement. Aucune solution ne vaut la peine de sacrifier des vies humaines. Par ailleurs, nous sommes profondément préoccupés par le bien-être et la sécurité de la communauté indienne, notamment un grand nombre d'étudiants indiens qui sont en Ukraine.

L'ordre mondial contemporain repose sur la Charte des Nations Unies, le droit international et le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États. Tous les États Membres doivent honorer ces principes pour trouver un moyen constructif d'avancer. Le dialogue est la seule manière de régler les divergences et les différends, si insoluble que le problème puisse sembler actuellement. Il est regrettable que la voie de la diplomatie ait été abandonnée. Nous devons y revenir. Pour toutes ces raisons, l'Inde a décidé de s'abstenir dans le vote sur le projet de résolution.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Une large majorité du Conseil de sécurité vient de voter pour un projet de résolution (S/2022/155) dont le but est d'arrêter une guerre. Si ce projet de résolution n'a pas été adopté, c'est uniquement en raison d'un veto, un seul, employé par le membre permanent du Conseil à l'origine du conflit.

La Russie prétend que son invasion de l'Ukraine relève de la légitime défense. C'est absurde. La seule mesure de légitime défense de la Russie a été de voter contre le projet de résolution aujourd'hui. Qu'on ne s'y trompe pas : la Russie est isolée. Elle n'a aucun appui à son invasion de l'Ukraine. L'histoire retiendra comment nous avons voté aujourd'hui et quels pays se sont dressés pour défendre la Charte des Nations Unies et la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Le Royaume-Uni soutient indéfectiblement le peuple ukrainien et fera en sorte que la Russie réponde de son agression.

Mme Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : La Norvège a voté pour le projet de résolution (S/2022/155). Nous regrettons profondément le veto de la Russie. Prévenir les actes d'agression et y mettre fin est une responsabilité directe du Conseil de sécurité. Un veto opposé par l'agresseur nuit aux objectifs du Conseil. Il touche au cœur même de la Charte des Nations Unies. En outre, dans l'esprit de la Charte, la Russie, en sa qualité de partie à un différend, aurait dû s'abstenir de prendre part au vote sur le projet de résolution.

Alors que nous étions réunis dans cette même salle mercredi (voir S/PV.8974), nous avons pu voir les premières images choquantes de ce qui constitue désormais, de la part de la Russie, une invasion à part entière d'un État Membre libre et indépendant. Nous ne pouvons qu'imaginer les difficultés que traverse le peuple ukrainien.

Avec ses chars, ses missiles, ses bombes, ses avions, ses navires de guerre et ses cyberattaques, non seulement l'agression de la Fédération de Russie viole l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, mais elle porte également une atteinte grave à la paix et à la sécurité internationales. La Russie fait fi des principes les plus fondamentaux de l'ordre mondial fondé sur des règles que l'ONU incarne depuis la Seconde Guerre mondiale.

Je veux être parfaitement claire : la Norvège insiste pour que la Fédération de Russie cesse immédiatement, complètement et inconditionnellement tous les combats et retire toutes ses forces du territoire ukrainien. La Russie doit respecter les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. La Norvège exprime sa solidarité sans réserve avec l'Ukraine et le peuple ukrainien face à l'agression russe.

De fait, nous constatons déjà les conséquences désastreuses qu'elle a sur les civils, faisant un grand

nombre de morts et de blessés parmi les enfants, les femmes et les hommes. Nous craignons que ces souffrances s'intensifient à l'avenir, et qu'elles s'accompagnent de très nombreux morts et d'une vaste destruction des infrastructures civiles telles que les écoles, les installations médicales, et les sites d'approvisionnement en eau et en électricité. Nous voyons que des combats ont lieu dans les zones urbaines et alentour.

Nous sommes profondément préoccupés par les dommages à long terme, voire à très long terme, que cette guerre va occasionner à la population civile, notamment du fait de l'emploi d'armes explosives lourdes. Nous constatons déjà des déplacements massifs de population. Ils sont voués à s'intensifier, de même que les traumatismes, les séparations familiales et le nombre de personnes portées disparues. Cette situation est une tragédie, tant pour les individus que pour la société ukrainienne dans son ensemble.

Les parties au conflit en Ukraine doivent respecter les obligations que leur fait le droit international, notamment le droit des droits de l'homme et le droit international humanitaire, et assurer la protection de la population civile et des détenus. L'espace réservé à une action humanitaire neutre, impartiale et indépendante doit être préservé afin de garantir un accès humanitaire sûr, rapide et sans entrave aux populations dans le besoin.

Nous condamnons avec la plus grande fermeté l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine. Le Conseil doit maintenant s'acquitter de l'immense responsabilité que lui confère son mandat et agir de manière unie et déterminée pour mettre fin à l'agression en cours contre un État Membre.

Nous condamnons également le Bélarus, qui facilite ces attaques. La Norvège se joindra à ses alliés et partenaires pour prendre des contre-mesures rapides et concrètes. Dans ce sens, la Norvège s'aligne sur l'intensification des sanctions prononcées par l'Union européenne.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer que la Norvège appuie indéfectiblement la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine dans ses frontières internationalement reconnues.

M. Kelly (Irlande) (*parle en anglais*) : L'Irlande a voté pour le projet de résolution (S/2022/155) présenté par les États-Unis et l'Albanie en réponse à la violation flagrante, par la Fédération de Russie, de la Charte des

Nations Unies, du droit international et de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

La Fédération de Russie a tourné le dos à la diplomatie. Elle a repoussé les offres sincères de dialogue et rejeté les appels répétés à la désescalade lancés par la communauté internationale. En lieu et place, elle a lancé une attaque injustifiée et non provoquée contre l'Ukraine, attaque qui continue aujourd'hui de faire s'abattre la mort et la destruction sur l'Ukraine et son peuple. Nous condamnons catégoriquement ces actions. Notre vote aujourd'hui traduit notre entière solidarité avec le peuple ukrainien.

Le Conseil de sécurité a la responsabilité d'agir en cas de conflit, de protéger la paix et la sécurité internationales, et de défendre les principes dont le monde a convenu après les destructions massives entraînées par la Seconde Guerre mondiale. Ce n'est pas une responsabilité que l'Irlande prend à la légère. Pourtant, nous n'avons pas pu nous en acquitter aujourd'hui, malgré la volonté claire et affichée de la grande majorité des membres du Conseil.

Nous regrettons profondément que la Fédération de Russie ait utilisé son droit de veto aujourd'hui. Le veto est un anachronisme qui n'a aucune place dans le monde d'aujourd'hui. L'emploi du veto pour empêcher le Conseil d'agir n'est jamais acceptable, mais son utilisation aujourd'hui, pour défendre ostensiblement une agression militaire, est répréhensible.

Toutefois, le veto n'occulte en rien la réalité crue de l'agression russe contre l'Ukraine, pas plus qu'il empêchera la communauté internationale de réagir aux violations flagrantes du droit international commises par la Russie, comme en témoigne le grand nombre d'États Membres de l'ONU qui se sont portés coauteurs du projet de résolution présenté aujourd'hui. Dans ce contexte, l'Irlande appuie fermement les sanctions générales annoncées hier par l'Union européenne. Nous sommes prêts à soutenir de nouvelles mesures si la Russie ne fait pas marche arrière.

L'horreur qui se déroule depuis quelques jours est une tragédie pour le peuple ukrainien, une tragédie qui rappelle des cauchemars dont les peuples d'Europe espéraient ardemment qu'ils avaient été relégués à une histoire entachée de sang. Seuls le dialogue et la diplomatie permettront de sortir de ce cauchemar. Nous appelons la Russie à mettre fin dès aujourd'hui à son agression contre l'Ukraine, à renoncer à la guerre et à

opter pour la voie du dialogue et de la diplomatie. Telle est la voie à suivre, et il faut la suivre maintenant.

M. de Rivière (France) : À cet instant, les missiles russes tuent des civils, bombardent des villes, détruisent des infrastructures essentielles dans le seul but de vassaliser l'Ukraine. Ce sont les rêves de reconquête de l'empire russe qui sont à l'œuvre ici. L'Ukraine est la victime d'une agression préméditée par le Président de la Fédération de Russie. Rien ne pourra jamais la justifier. Aucun membre du Conseil ne la soutient. Le résultat du vote de ce jour est clair : la Russie est seule.

La France salue la mobilisation de tous les membres du Conseil qui, en votant pour cette résolution, ont exprimé leur attachement au droit international et leur soutien à l'Ukraine. Elle condamne le veto opposé par la Russie aux efforts visant à restaurer la paix et l'ordre international. La Russie foule au pied les responsabilités que lui confère le statut de membre permanent du Conseil de sécurité. Elle instrumentalise la Charte des Nations Unies pour en violer les principes les plus fondamentaux.

Au sein de l'ONU et dans toutes les enceintes, la France continuera de se mobiliser avec ses partenaires pour soutenir l'Ukraine et le peuple ukrainien.

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : Le Ghana a voté pour le projet de résolution S/2022/155, sur la situation en Ukraine, que nous n'avons pas pu adopter. Il l'a fait, parce que, en tant que membre du Conseil de sécurité, c'est le minimum que l'on puisse faire pour la Charte des Nations Unies, les peuples du monde et, surtout, le Gouvernement et le peuple ukrainiens. Nous nous joignons à 10 autres membres du Conseil pour déplorer dans les termes les plus forts l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie, car cet acte constitue une violation de l'obligation qui incombe à la Russie en tant que Membre de l'ONU, celle de respecter les dispositions du paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte.

En ne s'abstenant pas de recourir à la force dans ses relations avec l'Ukraine, la Fédération de Russie a choisi de violer sans justification la souveraineté, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, à l'heure même où plusieurs dirigeants mondiaux lançaient un appel au dialogue pour parvenir à un règlement pacifique de la situation. Les actes de la Fédération de Russie, qui portent atteinte aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies,

menacent l'ordre mondial et l'équilibre de la paix et de la sécurité.

Nous avons également pris note de la lettre de la Fédération de Russie soumise au Conseil de sécurité, dans laquelle elle indiquait que son recours à la force contre l'Ukraine était un acte de légitime défense, tout en démentant avoir lancé une action militaire totale contre l'Ukraine. Nous sommes affligés par le nombre inutile et croissant de décès causés par l'invasion et appelons la Fédération de Russie à retirer immédiatement ses forces de l'Ukraine et à s'engager à nouveau en faveur du dialogue et de la diplomatie.

Outre notre propre évaluation selon laquelle l'Ukraine ne représente pas une menace immédiate pour la Fédération de Russie, la lettre doit également être interprétée à l'aune des déclarations publiques de la Russie sur le coût des derniers jours, qui ont montré au monde que, plutôt qu'un problème de sécurité, il s'agissait pour la Russie d'employer la force contre un voisin plus faible parce qu'elle le pouvait.

Au début de son renforcement militaire aux frontières de l'Ukraine, on nous a dit que ce qui était observé était un exercice militaire classique. Lorsque des inquiétudes ont été exprimées au sujet de cette accumulation massive de forces, la Fédération de Russie a dit au monde que ses troupes se trouvaient de son côté de la frontière et n'avaient aucune intention de franchir la frontière de l'Ukraine. À un moment donné, on nous a également dit qu'il était envisagé d'envoyer des troupes dans la région du Donbass en Ukraine dans le cadre d'une opération de maintien de la paix.

Aujourd'hui, le monde entier sait ce qu'il en est. Alors que nous nous sommes réunis en séance d'urgence mercredi soir (voir S/PV.8974) pour donner une chance supplémentaire à la paix, la confiance et la bonne foi indispensables au dialogue diplomatique ont été détruites cruellement et dédaigneusement. La bataille contre Kiev peut encore être gagnée, mais la bonne volonté du monde a été perdue. Le recours à la force comme base pour obtenir un accord international n'a pas sa place dans notre ordre international moderne et le monde ne peut l'accepter.

Le Ghana est profondément déçu par les actions de la Fédération de Russie, un membre permanent du Conseil de sécurité. Ses actions sont loin de respecter les normes les plus élevées attendues des États considérés comme les gardiens permanents de la paix et de la sécurité internationales. En effet, les membres

du Conseil qui bénéficient d'un privilège particulier portent également une responsabilité particulière.

Je réaffirme que le Ghana appuie pleinement la souveraineté, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, conformément à la Charte. Alors même que le monde attend du Conseil qu'il envoie un message fort, à savoir que les menaces et le recours à la force contre d'autres États sont inacceptables, nous ne sommes pas en mesure de le faire, non pas parce qu'il n'y a pas d'accord général sur ce point, mais parce que la manière dont le fonctionnement du Conseil de sécurité est structuré nous en a empêchés.

La situation actuelle crée des choix difficiles que nous devons tous envisager et auxquels nous devons réfléchir attentivement alors que nous poursuivons les efforts de longue haleine pour réformer le Conseil de sécurité et son mode de fonctionnement. Heureusement, le processus en cours à l'Assemblée générale offre une possibilité de le faire. Tous les États Membres doivent s'engager réellement en faveur de ce processus. Si nous n'agissons pas de manière proactive, nous en subirons le prix de manière permanente.

Avant de terminer, je tiens à dire que le Ghana reste préoccupé par la situation des populations civiles dans toutes les parties des frontières internationalement reconnues de l'Ukraine, ainsi que par le bien-être de plus de 1 000 étudiants et de plusieurs ressortissants ghanéens dans ce pays. Nous rappelons que, conformément au droit international humanitaire, les actes illicites contre les populations civiles ont des conséquences.

Qui plus est, comme le Secrétaire général l'a dit à juste titre durant sa conférence de presse mercredi soir, l'invasion de l'Ukraine par la Russie aura un coût élevé pour la plupart de nos pays. Le prix du pétrole a déjà dépassé les 100 dollars. L'inflation a commencé à grimper dans la plupart de nos pays. Les décisions d'investissement sont reportées. La situation déjà difficile de stagnation économique provoquée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) commence à s'aggraver. Toutes ces évolutions négatives auront pour effet de fragiliser plus encore la plupart de nos pays, créant ainsi de nouveaux risques pour la stabilité mondiale.

C'est pourquoi les actions menées contre l'Ukraine sont lourdes de conséquences et exigent une solidarité encore plus grande, surtout avec le peuple ukrainien, qui subit les effets directs et immédiats d'une action injustifiée qui viole la Charte et les principes

du droit international, mais aussi avec les nombreux pays, en particulier les pays en développement, dont les populations sont aux prises avec une grave austérité. Trouverons-nous la sagesse et l'unité de vues pour surmonter les moments difficiles auxquels nous sommes confrontés ? Je lance un appel à la paix. Encore une fois, donnons vraiment une chance à la paix.

M. Costa Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil regrette que le Conseil de sécurité n'ait pas été en mesure de réagir à une violation de la paix et de la sécurité internationales qui se poursuit en ce moment même. Au cours des négociations, le Brésil était favorable à un texte qui permette de maintenir un espace de dialogue entre toutes les parties, tout en envoyant un message décisif en faveur du respect du droit international et des principes fondamentaux qui, depuis plus de 75 ans, nous ont préservés d'une guerre de grande ampleur. Nous remercions les auteurs du projet de leur souplesse à l'égard de plusieurs aspects du projet pendant les négociations.

Le fait de qualifier le recours à la force contre l'Ukraine d'acte d'agression dans le projet, un précédent rarement utilisé par le Conseil, signale au monde la gravité de la situation mais pourrait également minimiser l'importance d'autres situations dans lesquelles la force a été utilisée contre l'intégrité territoriale d'États Membres sans réaction équivalente du Conseil. Le fait est que nous aurions pu élaborer un texte qui soit davantage propice à la réconciliation. C'est ce pour quoi le Brésil s'est battu.

Néanmoins, dans les circonstances actuelles, pas même un texte formulé différemment n'aurait suffi pour que le Conseil s'acquitte de sa responsabilité aujourd'hui, à savoir maintenir la paix et la sécurité internationales. Aucun pays, élu ou non élu au Conseil, avec ou sans le pouvoir de veto, ne devrait pouvoir recourir à la force contre l'intégrité territoriale d'un autre État sans que cela ne suscite une réaction du Conseil. La paralysie du Conseil lorsque la paix mondiale est en jeu pourrait le mettre hors-jeu au moment où nous en avons le plus besoin. Nous avons la responsabilité collective de veiller à ce que ce ne soit pas le cas.

M^{me} Nusseibeh (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Nous convenons tous que les événements graves qui se déroulent en Ukraine compromettent la paix et la sécurité régionales et internationales. Tout au long de cette crise, mon pays n'a cessé d'appeler à la désescalade et au dialogue. Nous avons placé de grands espoirs dans les diverses initiatives et démarches diplomatiques

visant à régler la crise et ces appels traduisaient notre inquiétude face aux conséquences de cette crise pour les civils présents en Ukraine, ainsi que pour la région et la communauté internationale. Nous soulignons la nécessité de veiller à ce que l'aide humanitaire parvienne à ceux qui en ont besoin et nous appelons toutes les parties à respecter le droit international humanitaire, à donner la priorité à la protection des civils et à faciliter l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire.

Nous considérons que tous les États Membres de l'ONU ont le droit à la sécurité, à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale. En tant que pays du Moyen-Orient, nous ne savons que trop bien l'importance capitale d'un environnement sécuritaire régional stable et de la désescalade, de la diplomatie ainsi que du dialogue en tant que base de cette sécurité. De même, nous connaissons d'expérience l'importance que revêtent des processus inclusifs et consultatifs, un besoin qui s'impose à tous. Nous appuyons l'accent mis dans le projet de résolution sur la nécessité de respecter les principes du droit international et de la Charte des Nations Unies. C'est sur cela qu'il faut baser la reprise du dialogue et la voie à suivre maintenant que le projet de résolution n'a pas été adopté.

Les Émirats arabes unis réaffirment leur attachement à l'intégrité territoriale, à la souveraineté et à l'indépendance de tous les États Membres de l'ONU. Nous exhortons à la désescalade et à la cessation des hostilités et nous soulignons une fois de plus notre volonté de collaborer avec les membres du Conseil de sécurité à cette fin. Le résultat du vote était couru d'avance, mais il est plus urgent que jamais de préserver les espaces de dialogue et de diplomatie et de les utiliser ensemble. Il s'agit là d'un sentiment clair sur lequel le Conseil est uni.

M. Kimani (Kenya) (*parle en anglais*) : Le Kenya a voté pour le projet de résolution S/2022/155 réaffirmant l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, aux termes duquel tous les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État. Nous avons voté pour afin de marquer officiellement notre opposition à la violation de l'intégrité territoriale de l'Ukraine par la Fédération de Russie. Nous avons voté avec le cœur lourd et empli de sympathie pour le peuple ukrainien. Nous présentons nos condoléances à toutes les familles ukrainiennes qui ont subi la perte dévastatrice de leurs proches à cause de cette guerre

inutile. Notre vote aujourd'hui va au-delà de la tragédie qui se déroule en Ukraine.

Mais nous avons aussi voté pour en ayant à l'esprit les justifications invoquées pour des interventions passées par d'autres États puissants, utilisant des résolutions du Conseil de sécurité pour compromettre gravement la paix et la sécurité internationales. Tandis que des condamnations justifiées résonnent ici aujourd'hui face à la violation de la souveraineté de l'Ukraine, on permet à des condamnations historiques d'être passées sous silence dans cette salle. Nous ne pouvons nous empêcher de rappeler que la région du Sahel, en Afrique, est en proie à une terrible crise du fait de l'intervention précipitée et inconsidérée menée en Libye il y a une décennie.

L'Union africaine avait alors tenter de laisser davantage de temps à la diplomatie. Mais le Conseil de paix et de sécurité a été ignoré et le résultat n'a pas été la paix ni la sûreté et la sécurité du peuple libyen. Au contraire, la terreur s'est abattue sur les peuples africains des pays situés au sud de la Libye. Et il y a d'autres exemples d'actions d'une portée similaire qui au final nous ont menés à cette situation regrettable. Aujourd'hui, le fil précieux de la Charte est rompu et piétiné, et il risque d'être plus encore endommagé si l'on n'engage pas des efforts urgents et visionnaires, fondés sur la foi dans la diplomatie, pour prendre la direction opposée.

Si la Charte des Nations Unies pouvait s'exprimer, elle voterait pour le projet de résolution afin de réaffirmer son rôle central dans la préservation de notre paix collective. Elle rappellerait à tous les membres du Conseil de sécurité et à tous les États Membres de l'ONU qu'elle contient les outils nécessaires au règlement pacifique de leurs différends, par voie de négociation, d'enquête, de médiation, de conciliation, d'arbitrage, de règlement judiciaire, de recours aux organismes ou accords régionaux, ou par d'autres moyens pacifiques de leur choix. Nous déplorons amèrement qu'en n'adoptant pas le projet de résolution, le Conseil de sécurité ait échoué à stopper l'attaque contre la souveraineté d'un État Membre de l'ONU.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine est profondément préoccupée par l'évolution récente de la situation en Ukraine. Elle a atteint un point que nous ne voulions pas voir. La Chine se fait toujours sa propre opinion en examinant le fond de la question concernée. Nous estimons que la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les États doivent être

respectées et que les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies doivent être défendus conjointement. Nous avons toujours appelé toutes les parties à rechercher des solutions raisonnables pour répondre à leurs préoccupations mutuelles par des moyens pacifiques, sur la base des principes d'égalité et de respect mutuel. Nous saluons et encourageons tous les efforts en faveur d'un règlement diplomatique et nous invitons la Fédération de Russie et l'Ukraine à régler cette question dans le cadre de négociations.

Au cours de la semaine écoulée, le Conseil de sécurité a tenu deux séances d'urgence (voir S/PV.8970 et S/PV.8974) et toutes les parties ont expliqué en détail leurs positions et leurs préoccupations concernant la situation actuelle. À présent, face à cette situation hautement complexe et sensible, le Conseil de sécurité se doit d'agir.

Dans le même temps, sa réaction doit être empreinte de la plus grande prudence. Toute mesure prise doit contribuer véritablement à désamorcer la crise et non jeter de l'huile sur le feu. Si elle n'est pas gérée correctement – ou si elle l'est uniquement en exerçant des pressions et en imposant des sanctions – cela pourrait se traduire par une augmentation des victimes et des pertes matérielles, par une situation encore plus compliquée et chaotique, et il pourrait devenir encore plus difficile de rapprocher les positions.

Cela pourrait complètement fermer la porte à une solution pacifique et au final un nombre incalculable d'innocents en paieraient le prix. Nous devons tirer les graves enseignements des expériences extrêmement douloureuses du passé. C'est pour ces raisons que la Chine s'est abstenue dans le vote aujourd'hui.

Je tiens à souligner que la question de l'Ukraine ne date pas d'aujourd'hui et que la situation actuelle n'est pas apparue du jour au lendemain. Elle est la conséquence de la conjonction de multiples facteurs sur une longue période. La Chine prône une vision commune, globale, durable et fondée sur la coopération en matière de sécurité, car elle est convaincue que la sécurité d'un pays ne peut être obtenue au détriment de celle des autres nations, et que la sécurité régionale ne peut être garantie par le renforcement, voire l'expansion, de blocs militaires. Après cinq expansions successives de l'OTAN vers l'est, les aspirations légitimes de la Russie en matière de sécurité devraient faire l'objet d'une attention et être dûment prises en compte. L'Ukraine doit devenir un pont entre l'Est et l'Ouest, et non un avant-poste de la confrontation entre les grandes

puissances. Nous appelons vivement toutes les parties concernées à faire preuve de la plus grande retenue, à apaiser les tensions et à éviter les pertes civiles.

Le règlement définitif de la crise ukrainienne exige de renoncer définitivement à la mentalité de la guerre froide, d'accorder l'attention et le respect voulus aux préoccupations légitimes de tous les pays en matière de sécurité et de mettre en place un mécanisme de sécurité européen équilibré, efficace et durable, au moyen de négociations. Nous exhortons toutes les parties à reprendre immédiatement la voie des négociations diplomatiques et du règlement politique, à faire preuve de sincérité et de bonne volonté, à prendre une décision politique et à parvenir à une solution globale de la question ukrainienne par le dialogue et les consultations.

Le Président (*parle en russe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

La Fédération de Russie a voté contre le projet de résolution antirusse et anti-ukrainien (S/2022/155) qui a été présenté aujourd'hui. Je n'ai pas besoin d'expliquer pourquoi il est antirusse, il suffit d'y jeter un bref coup d'œil. Pourquoi est-il anti-ukrainien ? Parce que de toute évidence, ce texte va à l'encontre des intérêts fondamentaux du peuple ukrainien dans la mesure où il essaie de sauver et de consolider en Ukraine un système de pouvoir qui a fait sombrer ce pays dans une tragédie qui dure depuis au moins huit ans. Nous remercions ceux qui n'ont pas soutenu le projet de résolution.

Je ne répondrai pas à ceux qui viennent d'accuser la Fédération de Russie d'abuser de son droit de veto. La principale raison de notre vote négatif n'est pas ce qui est dans le projet de résolution, mais ce qui n'y figure pas. Si ses auteurs avaient essayé de faire en sorte qu'il soit un tant peu équilibré, ils n'auraient pas omis des questions qu'on ne doit pas oublier dans le contexte du problème ukrainien.

Ils ont notamment omis de préciser comment la junte de Maïdan, qui a pris le pouvoir à la suite du coup d'État anticonstitutionnel à Kiev en février 2014, a déclenché une guerre contre les habitants de l'est du pays, bombardant les zones résidentielles à l'aide de canons et de lance-roquettes multiples, et faisant pleuvoir des bombes sur les habitants de Donetsk et de Lougansk.

Ce qui a été omis, c'est la manière dont les autorités ukrainiennes, en connivence avec leurs sponsors occidentaux, se sont constamment et cyniquement soustraites à leur responsabilité de mettre en œuvre

les Accords de Minsk, dont l'élément central était le dialogue direct avec les habitants de l'est du pays.

Dans le même temps, les escadrons de la mort ukrainiens déployés sur la ligne de contact, et composés en grande partie de bataillons radicaux et néonazis, ont systématiquement bombardé les zones résidentielles de la République populaire de Donetsk et de la République populaire de Lougansk, jour après jour, tuant des femmes, des enfants et des personnes âgées. Cette situation perdure. Aujourd'hui même, quatre civils ont été tués par les forces armées ukrainiennes.

Et comment ne pas mentionner les crimes atroces perpétrés par les nazis ukrainiens au cours des huit dernières années ? Le fait que des manifestants opposés au Maïdan ont été brûlés vifs à Odessa ? Le fait que des personnes qui manifestaient pacifiquement sur la place Maïdan ont été abattus par des tireurs d'élite non identifiés ? Le régime de Maïdan a délibérément fait traîner et enterrer les enquêtes sur ces deux tragédies.

Dans le même temps, les auteurs de la tragédie d'Odessa sont bien connus et ne se cachent pas. Une enquête indépendante et les aveux des tireurs d'élite eux-mêmes confirment sans ambiguïté que le massacre de la place de l'Indépendance a été provoqué par les dirigeants de Maïdan. L'année dernière, nous avons organisé des réunions informelles du Conseil de sécurité selon la formule Arria sur ces deux questions, dans le but de donner davantage d'informations à nos collègues du Conseil de sécurité. Cependant, en réponse, nous n'avons entendu, au mieux, que des clichés sur la prétendue propagande russe de la part des partenaires occidentaux. Comment un projet de résolution sur la question ukrainienne peut-il ne pas mentionner ces questions que je viens d'évoquer ?

Il aurait été bon également d'inclure dans le projet de résolution une évaluation honnête du rôle que nos collègues occidentaux ont joué dans l'aggravation de la crise ukrainienne. Non seulement ils sont à l'origine du coup d'État de Maïdan, mais ils ont également donné carte blanche à Kiev pour mener des actions et des mesures qui seraient impensables pour tout État civilisé. Il s'agit notamment d'une discrimination flagrante contre la langue russe et par conséquent, contre les habitants russophones, de la glorification des collaborateurs d'Hitler, ainsi que de l'interdiction d'honorer les véritables héros de l'Ukraine qui l'ont libérée du nazisme, et du schisme religieux qui a été créé dans ce pays.

Alors que nos collègues étaient en train de raconter des contes de fées sur le triomphe de la démocratie en Ukraine, les autorités et les nationalistes de Maïdan tuaient des opposants politiques en toute impunité, persécutaient l'opposition et fermaient les chaînes de télévision de l'opposition sur lesquelles on pouvait trouver quelques informations encore un peu objectives. Rien que sous le régime du Président Zelenskyy, six de ces chaînes de télévision ont été fermées.

Et comment omettre le fait que le pays a été inondé d'armes, qui ont ensuite été utilisées pour tuer des civils dans le Donbass ? Nos collègues occidentaux ont fait de l'Ukraine un pion dans leur jeu géopolitique, sans se soucier le moins du monde des intérêts du peuple ukrainien. La responsabilité de ce qui se passe actuellement n'incombe pas seulement au Gouvernement ukrainien, mais leur incombe également. Le projet de résolution d'aujourd'hui n'est rien d'autre qu'un nouveau coup dans cette partie d'échecs cruelle et inhumaine contre l'Ukraine.

À l'heure actuelle, tous les médias occidentaux diffusent des informations sur les civils de Kiev et de plusieurs autres villes ukrainiennes qui ont cherché refuge dans des abris antibombes, qui craignent pour leur vie et qui fuient les bombardements. Nous sommes sincèrement préoccupés par le sort de nos voisins et nous les exhortons à ne pas céder à la provocation. Le Président Poutine et le Ministère russe de la défense ont expressément déclaré qu'il n'y aurait pas de frappes sur des infrastructures civiles.

Cependant, les nationalistes utilisent déjà des civils comme boucliers humains. En particulier, nous condamnons catégoriquement le déploiement par les nationalistes de systèmes d'artillerie et de lance-roquettes multiples dans des zones résidentielles. Il s'agit d'une violation directe des normes du droit international humanitaire, notamment des articles 51 et 58 du Premier protocole additionnel aux Conventions de Genève de 1949.

Nous voyons comment les politiciens et les médias occidentaux exploitent la situation à des fins de propagande. Je voudrais leur demander où ils étaient au cours des huit dernières années. Pourquoi ne se sont-ils pas émus des massacres et des bombardements dans le Donbass ? Pourquoi n'ont-ils même pas remarqué que la République populaire de Donetsk et la République populaire de Lougansk comptent plus de 4 millions d'habitants, qui, au mieux, étaient qualifiés de séparatistes prorusses ? Pourquoi n'ont-ils pas

condamné Poroshenko, qui a déclaré que les habitants du Donbass allaient pourrir dans des sous-sols ? Ou Zelenskyy, qui les a qualifiés de « sous-hommes » et de « spécimens » ?

Entre parenthèses, je ne peux manquer de noter que dans leur frénésie de propagande, nos collègues occidentaux utilisent très souvent des images du Donbass, qu'ils présentent comme des conséquences de la prétendue agression russe en Ukraine. Ces images truquées sont désormais très nombreuses. L'Internet et l'application Telegram en regorgent, tout comme de vidéos de « frappes russes » sur des zones résidentielles, qui ont été filmées dans d'autres parties du monde et n'ont rien à voir avec l'Ukraine.

Aujourd'hui, la BBC a attiré l'attention sur ce point, dans un article intitulé « Conflit en Ukraine : de nombreuses images trompeuses ont été partagées en ligne ». On y trouve un peu de tout : des photos de défilés, des photos d'avions américains bombardant la Libye, des photos de la Syrie, et même une photographie d'une explosion à Beyrouth, qui est présentée comme un événement survenu en Ukraine. J'enverrai cet article aux membres du Conseil.

Je voudrais maintenant me tourner individuellement vers mes collègues français, britannique et américaine. Le Représentant permanent de la France a déclaré que des civils sont tués en Ukraine. Ce n'est pas vrai. Les troupes russes ne bombardent pas les villes ukrainiennes et nous avons dit qu'il n'y a aucune menace sur les civils. Aucune information vérifiable ne permet de confirmer la mort de civils.

À la Représentante permanente du Royaume-Uni, je tiens à dire que lorsqu'elle parle de chars russes écrasant des civils, il s'agit en réalité, comme le montre clairement la vidéo, du système antiaérien lourd à chenilles Strela-10, en service dans les forces armées ukrainiennes. L'armée russe ne dispose pas de ce type de matériel, parce qu'il est obsolète. Voilà le genre de fausse information dont se sert la représentante du Royaume-Uni.

Je vais maintenant m'adresser à ma collègue des États-Unis. Je tiens à souligner qu'en ce qui concerne l'école maternelle qui aurait été détruite, il s'agit là aussi d'une infox. Évidemment, il nous est difficile de rivaliser avec les États-Unis sur le terrain des invasions de pays voisins. Je m'abstiendrai d'énumérer les agressions commises par les États-Unis tout au long de

leur histoire, mais ce pays est vraiment mal placé pour nous faire la morale.

Pour terminer, je voudrais rappeler que nous ne sommes pas en train de livrer une guerre à l'Ukraine ou au peuple ukrainien. Nous menons une opération spéciale contre les nationalistes pour protéger les habitants du Donbass et pour procéder à une dénazification et à une démilitarisation. Ces objectifs seront bientôt atteints et le peuple ukrainien aura la possibilité de déterminer à nouveau son avenir tout en vivant dans la paix, le bon voisinage et la coopération avec tous ses voisins.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

La représentante des États-Unis d'Amérique a demandé à faire une nouvelle déclaration.

Mme Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je ne répondrai pas aux mensonges, à la propagande et à la désinformation épouvantables que nous venons d'entendre de notre collègue russe. J'ai demandé la parole pour une autre raison.

J'ai voulu prendre la parole pour citer certains des Membres dont les noms n'ont peut-être pas été entendus tout à l'heure. En raison de l'évolution rapide des réactions face aux événements en Ukraine, il est possible que les noms de certains des pays qui se sont portés coauteurs du projet de résolution S/2022/155 n'aient pas été lus ou entendus clairement. Je tiens simplement à les citer nommément, car nous apprécions vivement leur contribution. Il s'agit de : la Barbade, la Croatie, l'Estonie, la Gambie, la Grenade, Haïti, les Îles Marshall, la Jamaïque, le Japon, Kiribati, le Lesotho, la Macédoine du Nord, Monaco, les Palaos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Suriname. Je tiens à les remercier tous de leur soutien.

Nous entendons tous continuer de parler d'une même voix dans les jours à venir pour remédier à l'effroyable situation dont nous sommes témoins tous les jours sur le terrain, n'en déplaise à ce que nous disent nos collègues russes.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Kyslytsya (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je ne ferai pas l'honneur d'une réponse à la diabolique déclaration russe, qui ressemble fort à une lettre de candidature à un siège haut placé en enfer.

Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier les parents de tous les ambassadeurs ici présents ; remercier les populations des nations démocratiques qui ont donné un siège à ces ambassadeurs ; et dire aux enfants de ces ambassadeurs qu'ils peuvent être fiers de leurs parents qui ont voté pour le projet de résolution (S/2022/155).

Je remercie mes amis Nicolas de Rivière, de la France, Ronaldo Costa Filho, du Brésil, mon bon ami Ferit Hoxha, de l'Albanie, ainsi que Linda Thomas-Greenfield, Barbara Woodward et Mona Juul. Je remercie mes bons amis du Mexique, du Kenya, de l'Irlande, du Ghana et du Gabon. Je remercie les dizaines et dizaines de coauteurs qui auraient voté pour le projet de résolution s'ils avaient eu la possibilité de le faire. Ils auront cette possibilité dans les jours à venir.

Le projet de résolution rappelle que, en vertu de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, tous les États sont tenus de s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État.

Le projet de résolution appelle la Russie à mettre fin à son offensive contre l'Ukraine. Les souvenirs sont très vivaces. Le Conseil de sécurité discutait encore tout récemment, dans cette même salle, des moyens d'empêcher la guerre. Au même moment, des frappes aériennes meurtrières s'abattaient sur les civils de mon pays et des troupes russes franchissaient la frontière ukrainienne depuis le territoire russe. Le territoire bélarussien était utilisé pour lancer des attaques de missiles et les troupes se mettaient en route depuis les zones occupées des régions ukrainiennes du Donbass et de la Crimée.

La nuit dernière a été la plus horrible pour Kiev depuis – c'est à peine imaginable – 1941, lorsqu'elle a été attaquée par les nazis. La nuit dernière, Kiev a été la cible d'une attaque lancée par quelqu'un qui prétend combattre les néonazis. Je ne suis donc pas surpris que la Russie ait voté contre le projet de résolution. La Russie est attachée à sa ligne de conduite inspirée des nazis. Le régime du Kremlin ne devrait pas être appelé le régime russe. Le régime du Kremlin devrait être appelé le « régime russiste ».

Il y a quelques heures, mon président a déclaré : « Ce soir, l'ennemi utilisera toutes les forces dont il dispose pour venir à bout de notre résistance – des forces viles, cruelles et inhumaines. Ce soir, ils vont donner

l'assaut. Nous devons tous avoir conscience de ce qui nous attend. Ce soir, nous ne devons rien céder. Le sort de l'Ukraine se décide en ce moment même. »

Nous venons d'entendre quelque chose que l'Ambassadeur de la Russie a voulu présenter comme des assurances de sa part et de ses dirigeants : tout cela relève de la provocation. Il nous a exhortés à ne pas céder à la provocation. Les membres du Conseil gardent-ils le compte du nombre de fois où il a dit cela, ou du nombre de fois où son adjoint a dit dans cette même salle qu'il n'y aurait ni invasion, ni attaque ? Les membres du Conseil se souviennent-ils que, durant la précédente séance, il est sorti de la salle en tentant de joindre quelqu'un par téléphone, parce qu'il ne savait pas ce qui se passait ? Comment lui faire confiance ? Comment se fier à ses assurances ? Il n'a aucune idée de ce qui se passe dans la tête de son président. Ses mots ont moins de valeur qu'un trou dans un bretzel new-yorkais.

La Fédération de Russie, qui a occupé par trahison le siège d'un membre du Conseil de sécurité en 1991, viole quotidiennement non seulement la Charte mais aussi le règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité. De fait, si la Russie ne violait pas le règlement intérieur provisoire, alors M. Nebenzia devrait respecter l'article 20, qui prévoit, à propos du Président du Conseil de sécurité, que

« pour s'acquitter comme il convient des devoirs de sa charge, il doit s'abstenir de diriger les débats lors de l'examen d'une question déterminée au regard de laquelle le membre qu'il représente » – c'est-à-dire la Fédération de Russie – « se trouve dans une position particulière [et] il fait part de sa décision au Conseil » de ne pas présider.

Étant donné que la présidence actuelle ne respecte pas le règlement dans sa conduite du Conseil, je vais moi aussi y faire une entorse en demandant à toutes et à tous ici présents d'observer une minute de silence total pour prier, ou pour méditer s'ils ne croient pas en Dieu, pour la paix, pour prier pour les âmes des personnes qui ont déjà perdu la vie et pour les âmes de celles qui pourraient être tuées, et j'invite l'Ambassadeur de la Russie à prier pour son salut. Je propose d'observer une minute de silence total.

Le Président (*parle en russe*) : Je m'excuse, mais avant de passer à une minute de silence, je souhaite inclure dans la liste les personnes qui ont péri au cours de toutes ces années dans le Donbass. Elles aussi

méritent d'être mentionnées. Toutes les vies humaines sont précieuses. Ne les oublions pas non plus.

Les membres du Conseil de sécurité observent une minute de silence.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Kyslytsya (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je vais maintenant poursuivre ma déclaration.

Je suis néanmoins attristé par le fait qu'une petite poignée de membres semble encore tolérer la guerre. Aucun contexte historique complexe ne saurait être utilisé pour justifier ce qui se passe. Je dirais à certains que c'est précisément à cause de la sécurité de leurs ressortissants qui se trouvent actuellement en Ukraine qu'ils devraient être les premiers à voter pour faire cesser la guerre et les sauver, au lieu de se demander s'ils devraient ou non voter ; il y va de la sécurité de leurs ressortissants. Rien ne peut justifier des tirs de missiles sur un jardin d'enfants, un orphelinat et des hôpitaux, comme ce fut le cas aujourd'hui. L'un de mes proches a eu une attaque cérébrale il y a quelques jours et ne peut pas être évacué, même dans un abri, car il ne peut pas être déplacé ; il se trouve donc dans un hôpital de la ville de Kiev. Ces attaques constituent des crimes de guerre et des violations du Statut de Rome, que l'on y soit partie ou non.

Nous sommes en train de recueillir les faits et d'autres encore et les transmettrons immédiatement à La Haye. Un jour ou l'autre, l'heure des comptes sonnera. Rien ne saurait justifier le bombardement délibéré, aujourd'hui, par un navire de guerre russe d'un navire-citerne pour produits chimiques battant pavillon moldove et doté d'un équipage russe – peut-on imaginer – ou d'un cargo battant pavillon panaméen près du port d'Odessa, en mer Noire. Il s'agit d'une violation flagrante du droit international de la mer.

Est-ce le moment de discuter de considérations historiques sachant combien est alarmante la situation de la centrale nucléaire de Tchernobyl, dont les troupes russes se sont emparées ? Elles ont arrêté le personnel de la centrale nucléaire, ne lui permettant pas d'effectuer leurs rondes comme l'exigent les règles techniques de sécurité.

Autre sujet de préoccupation, les niveaux de contrôle des rayonnements gamma dans la zone d'exclusion ont déjà été dépassés en raison des dommages causés à la couche superficielle du sol par le passage

d'un grand nombre d'équipements militaires lourds, y compris des chars, entraînant une contamination par la poussière radioactive.

À compter de minuit hier soir, près de 140 personnes avaient été tuées et 316 autres blessées du côté ukrainien au cours du premier jour de l'invasion russe. De nombreuses infrastructures civiles ont été détruites. Pour arrêter l'avancée des chars russes, un jeune homme, un héros, s'est fait exploser sur un pont. Il s'est tué afin de détruire le pont et d'empêcher les chars russes d'avancer.

Mais cette destruction ne concerne pas seulement les villes. En effet, 80 % des infrastructures de la petite ville de Schastya, située dans la partie du Donbass contrôlée par le Gouvernement, ont été complètement détruites, selon l'administration locale. Soit dit en passant, le nom de la ville peut être traduit par « bonheur » ; c'est le nom de la ville. Quelle ironie grotesque. Cela en dit long sur le genre de bonheur que la Fédération de Russie apportera au Donbass, à l'Ukraine et à d'autres pays, tôt ou tard, si nous continuons de lui permettre de poursuivre son plan diabolique. L'Ambassadeur peut être assuré qu'aucune hospitalité ne sera accordée à ses troupes sur notre territoire.

L'Ukraine exerce son droit de légitime défense en vertu de l'Article 51 de la Charte. La Russie n'a pas cette excuse. Sa lecture perverse de la Charte est si dérangée qu'elle est impossible à interpréter. Dire que les troupes d'occupation sont des soldats de la paix, revendiquer le droit de légitime défense relève de la démente.

Les troupes russes essuient de lourdes pertes parmi leurs avions, leurs hélicoptères, leurs chars, leurs camions et surtout, leurs effectifs. La Russie peut certes bloquer le vote dans cette salle, mais ce qui pourrait mettre fin à la guerre, hélas, ce sont les milliers de dépouilles de soldats russes qui seront restituées à leurs mères en Russie, que cela plaise ou non, parce que nous devons défendre nos territoires. Nous devons nous défendre sur notre territoire.

Des milliers d'Ukrainiens ont déjà rejoint l'armée ukrainienne ou les forces de défense territoriale, et la détermination et le dévouement des civils qui rejoignent les forces de défense territoriale sont la meilleure preuve que nous ne nous rendrons pas, même si la Russie parvient à occuper temporairement d'autres parties de notre territoire.

L'Ukraine a rompu ses relations diplomatiques avec la Russie – ce qu'elle aurait dû faire il y a huit

ans. Nous appelons nos partenaires à suivre notre exemple ou à trouver d'autres moyens de couper leurs liens diplomatiques avec la Russie. Nous appelons les organisations internationales à interdire ou suspendre l'adhésion de la Russie. C'est d'ailleurs ce qui s'est déjà produit aujourd'hui quand le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, à une majorité écrasante – presque par consensus – a pris la décision de suspendre les droits de représentation de la Fédération de Russie au sein du Comité des Ministres et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

La Russie n'aurait jamais dû être invitée à rejoindre le Conseil. Elle a été invitée à adhérer au Conseil de l'Europe – un temple des droits de l'homme – alors que la guerre en Tchétchénie faisait rage, avant même la signature des Accords de Khassaviourt. Pour des raisons politiques hypocrites, les Européens estimaient à l'époque qu'il valait mieux inviter la Russie – ce qu'ils ont fait – en pleine période de guerre, alors qu'elle était en train d'assassiner des milliers de ses propres citoyens en Tchétchénie.

Nous comptons sur la communauté internationale pour réagir comme il se doit aux atrocités d'un autre âge commises par la Russie en Ukraine. Aujourd'hui, plusieurs pays ont déjà imposé des sanctions contre la Russie. Le fardeau doit être lourd. La Russie dit que les sanctions ne représentent rien, mais je suis certain en revanche que les corps des soldats russes, eux, ne représentent pas rien, même si les dirigeants russes sont totalement diaboliques.

Nous remercions sincèrement l'ONU pour avoir décidé promptement de soutenir l'action humanitaire en Ukraine, et nous saluons vivement les efforts entrepris par l'Organisation pour encourager les principaux donateurs humanitaires à mobiliser des fonds supplémentaires. Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration à cet effet. Je veux lancer un appel à la Russie : « Arrêtez de harceler le Secrétaire général. Arrêtez de l'attaquer. Témoignez du respect envers cette institution. Arrêtez de vous essayer les pieds sur le Secrétaire général, qui est un homme très sympathique et un défenseur dévoué de la Charte des Nations Unies. »

Nous restons ouverts à la négociation, mais nul ne doit nous imputer des propos ou manipuler nos déclarations concernant les négociations. Nous ne supportons plus les interprétations de la Russie. Qu'elle parle en son nom, et non en le nôtre. Le Président de l'Ukraine a déclaré que nous sommes ouverts à la négociation à titre permanent. Nous le disons depuis le

début. C'est la Russie qui a coulé le format Normandie. C'est la Russie qui a sabordé les Accords de Minsk. Toutes ces élucubrations concernant qui a dit quoi et quand dans le cadre du format Normandie ne justifient nullement cette offensive. Cela ne justifie en rien la présence de milliers de soldats russes sur notre territoire. Le Président russe a appelé aujourd'hui l'armée ukrainienne à renverser le Gouvernement ukrainien. Est-il devenu fou ? La Russie doit respecter les principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies : l'égalité souveraine et le non-recours à la force ou à la menace de la force contre l'intégrité territoriale et l'indépendance politique des États.

Dans mes remarques liminaires, j'ai dit que les parents de tous les ambassadeurs réunis ici étaient fiers de leurs enfants et que les enfants de ces ambassadeurs étaient fiers de leurs parents. Il est profondément douloureux d'imaginer ce que doit penser votre famille lorsque vous mentez jour après jour. Le peuple russe mérite la paix et la démocratie. Le peuple russe mérite la liberté, et il y parviendra – sinon demain, parce que ce n'est pas possible demain, probablement dans un avenir proche.

Le Président (*parle en russe*) : En ma qualité de représentant de la Fédération de Russie, je voudrais faire une observation pour apaiser les craintes des membres du Conseil. Il y a beaucoup à dire sur la déclaration du représentant de l'Ukraine. Je laisserai sa grossièreté peser sur sa conscience et ne ferai pas d'autre commentaire en ce qui le concerne. Mais je voudrais dire une chose.

Le Ministère russe de la défense a annoncé que

« hier, 24 février, des unités d'une division de parachutistes russes ont pris le plein contrôle de la zone entourant la centrale nucléaire de Tchernobyl. Un accord a été conclu avec les membres du bataillon ukrainien chargé de garder la centrale en vue d'assurer conjointement la sécurité du sarcophage et d'autres installations de la centrale ».

Nous ne voulons pas que l'Ukraine fabrique une « bombe sale ». Les représentants du Ministère de la défense ont également indiqué que le personnel de la centrale continue de faire son travail et surveille le niveau de radioactivité.

« La radioactivité autour de la centrale nucléaire est à un niveau normal. »

Vienne a fait savoir que le niveau de radioactivité à la centrale nucléaire de Tchernobyl était faible et que la population n'était pas menacée, comme annoncé vendredi par Rafael Grossi, le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a plus d'orateur ou d'oratrice inscrit sur la liste.

La séance est levée à 19 heures.